



## ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU VENDREDI 29 JUIN 2018

Association : BADMINTON CLUB VEYNOIS  
Adresse : Mairie de Veynes, **05400 VEYNES**  
Tél / mail : **06.88.21.00.37** / [badmintonclubveynois@free.fr](mailto:badmintonclubveynois@free.fr)

Le **vendredi 29 juin 2018**, à 19h20, les membres de l'association **BADMINTON CLUB VEYNOIS** se sont réunis au **Gymnase de la Région Pierre MENDES FRANCE** (Veynes) en **Assemblée Générale Ordinaire Extraordinaire** sur convocation du **Conseil d'Administration**.

Il a été établi trois feuilles d'émargement, annexées au procès-verbal, et signées par les membres présents en leur nom propre ou en tant que représentant de membres.

L'Assemblée Générale est présidée par **M. Jean-Emmanuel GUIGNARD-FIRATO** en qualité de Président de l'association par intérim.

Il est assisté par une secrétaire de séance, **Mme Laure PICARD du CHAMBON**, en tant que secrétaire de l'association.

Plus de 1/3 des membres étant présents ou représentés (soit 33 membres sur 68 inscrits à ce jour), tel qu'il est prévu par les articles 7, 11 et 16 des statuts actuels, l'Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Sur proposition du Président du Comité 05 de badminton et bien que nos statuts aient été modifiés en juin 2014 nous devons nous aligner sur ceux de la Fédération Française de Badminton qui datent de décembre 2016 (mais ne sont pas mis à jour sur leur site).

La principale modification concerne l'article 1 « pratique du badminton et des disciplines associées » ainsi que 'siège social à la Mairie »

L'article 8 relatif à la convocation de l'AG 15 jours avant et à l'envoi de l'ordre du jour un mois avant nous agrée. Nous conservons 2 procurations par personne, 4 membres au minimum et 12 au maximum, la parité à 40%

L'exercice comptable est préférable du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin (à cause de l'AG qui vote le prix des cotisations)



**LA MODIFICATION DES STATUTS EST MISE AU VOTE**

**LA MODIFICATION DES STATUTS EST VOTÉE À L'UNANIMITÉ**

Il est dressé **4 exemplaires originaux** du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire signés par le Président et la Secrétaire de séance.

La séance est levée à 19h35

Le Président par intérim  
M. Jean-Emmanuel GUIGNARD-FIRATO

La Secrétaire et de séance  
Mme Laure PICARD du CHAMBON